

# P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

## À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 15 septembre 2023 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : J. PLOTIN

Membres présents : G. VANSTEELANT – Y. AUVRAY – J. PLOTIN – C. BESNARD – S. MAUDUIT – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD – M. BAZIRE – J.M INGOUF

Absent excusé : J. LEFAUQUEUR (pouvoir G. VANSTEELANT) – N. LETASSEY (pouvoir D. DESCAMPS)

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023,
- Décision modificative budgétaire chapitre 65 – délibération,
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) – délibération,
- Projet de modification du règlement de location de la Salle Polyvalente,
- Association Défis Téléthon Teurthéville-Bocage : manifestations 2023,
- Projet de travaux Pont de Dalbec,
- Présentation du projet « Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Projet Convention utilisation du camion entre BRILLEVAST et MAUPERTUS,
- Demandes de subventions,
- Affaires et questions diverses.

#### 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2 – Décision modificative budgétaire chapitre 65 - délibération

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

La modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence exclusive du Conseil. Aucune délégation ne peut être accordée au maire à ce titre.

Au sein de ce chapitre, nous trouvons les indemnités de fonction, les cotisations de retraite, la formation, les autres contributions etc... ainsi que les frais de scolarité.

Cette dépense sous-évaluée lors de la préparation du budget prévisionnel a provoqué le déséquilibre du chapitre 65. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de Fonctionnement	
11 Charges générales	282 190
	- 5 000
65 Autres charges de gestion courante	48 940
	+ 5 000

Soit :

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 60633	- 5 000

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la décision modificative telle que présentée,
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

### **3 – Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) – délibération**

Le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion. L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

#### AVANT :

- Le Maire prépare le compte administratif
- Le comptable de la DGFIP prépare le compte de gestion
- L'assemblée délibérante approuve les deux documents, l'un comme l'autre comportant des états pas toujours faciles à lire et partiellement redondants.

#### A PRÉSENT

- Le Maire et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le CFU
- Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire,
- La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services,
- Grâce au CFU, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu,
- Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

M. le Maire invite le conseil municipal à prendre une délibération qui l'autorisera à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la mise en place de l'expérimentation du CFU,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU et tout document s'y afférent.

### **4 – Projet de modification du règlement de location de la Salle Polyvalente**

Comme convenu lors du précédent conseil municipal, M. le Maire s'est procuré le règlement intérieur et les tarifs de location de quatre salles polyvalentes, celles de GONNEVILLE, LE THEIL, MAUPERTUS et TEURTHÉVILLE-BOCAGE.

Après avoir échangé sur les informations présentées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revoir les tarifs de location de notre salle à compter du 01.01.2024. Cf. tableau annexé.

### **5 – Association Défis Téléthon Teurthéville-Bocage : manifestations 2023**

L'Association « Défis Téléthon Teurthéville-Bocage » lance sa campagne d'actions 2023. Elle a débuté le dimanche 10 septembre et durera jusqu'en décembre :

- Dimanche 10 septembre : randonnées VTT, marches, trail
- Dimanche 29 octobre : chorale Harmonia
- Samedi 18 novembre : matin vente de crêpes en porte à porte, soirée huîtres
- Du samedi 02 au jeudi 07 décembre : stand au LECLERC TOURLAVILLE
- Vendredi 08 décembre : marche nocturne
- Samedi 09 décembre : village Téléthon, soirée paëlla.

M. le Maire, après avoir pris l'accord de M. Gilbert LEBUNETEL – Président de l'Association, propose d'organiser une marche (6 kms) à partir de BRILLEVAST qui rejoindra les marcheurs de TEURTHÉVILLE (vin chaud, fruits, madeleines à mi-parcours, soupe à l'oignon à l'arrivée). Participation : 5 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

Lors de l'année 2022, grâce à toutes les actions menées par Défis Téléthon, 14 000 euros ont été récoltés.

M. le Maire invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs remarques, questions, propositions. Après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité souscrit à cette proposition et demande qu'un flyer soit déposé dans chaque boîte aux lettres de la Commune ainsi qu'une publication sur PanneauPocket.

## **6 – Projet de travaux « Pont de Dalbec »**

Le pont est situé Route de Dalbec et franchit le Ruisseau de la Fontaine du Saule. Le pont est principalement emprunté par les riverains, le camion de collecte des déchets ménagers, les engins agricoles, les promeneurs. L'ouvrage présente un affouillement sous les 2 buses en place, sur la totalité de la largeur du lit mineur, ainsi qu'au niveau des appuis. L'état de l'ouvrage fait craindre un affaissement du pont, soit avec le temps, soit à l'occasion d'évènements climatiques exceptionnels.

Après avoir pris des renseignements auprès d'une entreprise de travaux publics, M. le Maire propose une solution financièrement envisageable (environ 10 000 euros) consistant en l'injection de béton sous les buses et au niveau des appuis afin de conforter l'ouvrage. Ce projet doit être subventionnable (DETR, Fonds de Concours CC...).

Suite à la visite in situ de la DDTM de la Manche le 28 juillet dernier, des travaux prévoyant la suppression des buses et permettant au ruisseau de retrouver un lit naturel sous le pont seraient préconisés. M. le Maire rappelle que les finances de la Commune ne sont pas extensibles et que si cette solution était retenue il conviendrait de recenser les différentes aides financières qui pourraient être mobilisées (le reste à charge pour la Commune ne devant pas excéder les 10 000 euros).

Le 12 septembre une réunion s'est tenue en Mairie en présence de Mme ANDRÉ (DDTM) et de M. LANGEVIN (CAC Chargé de Projets GEMAPI). Cette réunion a permis de refaire le point sur les sujets traités le 28 juillet, et de rappeler que des travaux permettant la restauration écologique avec suppression des buses sont à privilégier :

- Si le souhait est d'effectuer des travaux en urgence, le service GEMAPI peut apporter une assistance technique. Quant au financement, il est envisageable de faire des demandes de subventions : fonds de concours CAC, DETR/DSIL,
- Si le choix est fait d'attendre mi-2024, sachant qu'un marché GEMAPI pour les ouvrages communaux est en cours de finalisation, ce dossier pourrait être pris en charge intégralement. Dans ce cas, une décision devra être transmise afin de demander l'inscription de ce dossier au budget 2024.

M. le Maire propose de retenir cette dernière solution. Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le principe de réaliser ces travaux courant 2024 et charge M. le Maire d'adresser un courrier de confirmation au Service GEMAPI.

## **7 – Présentation du projet « Schéma Communal de la Défense Extérieure contre l'Incendie »**

Ce projet fait suite à l'entretien du 24 juillet 2023 avec le Lieutenant POTIER du SDIS 50. Son analyse fait apparaître, pour certains endroits sur la Commune, d'un manque de défense extérieure contre l'incendie. Par exemple :

- Route de Boutron : présence d'habitations et notamment d'un bâtiment agricole de 3567 m<sup>2</sup>. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 240 m<sup>3</sup>.
- Route de la Boitarderie : présence d'habitations et notamment d'un bâtiment agricole de 1216 m<sup>2</sup>. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 60 m<sup>3</sup>.
- Route du Douaire (Roncherie inclus) : présence d'habitations et d'un bâtiment agricole de 656 m<sup>2</sup>. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 60m<sup>3</sup>.
- Route du Hameau du Bois : présence d'habitations et d'une menuiserie. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 60 m<sup>3</sup>.
- Route du Hameau Corbin : présence d'habitations et d'un bâtiment agricole. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 60 m<sup>3</sup>.
- Route de la Ponterie : présence d'habitations et d'un bâtiment agricole de 1020 m<sup>2</sup>. Préconisation : implantation d'une citerne souple de 60 m<sup>3</sup>.
- Route du Douetti : présence d'habitations. Proximité de la Saire (voir avec la DDTM pour la mise en place d'un puisard d'aspiration de 4 m<sup>3</sup>).
- Route de Barnavast : présence d'habitations. Proximité d'un étang à 180 m sur la Commune de TEURTHÉVILLE-BOCAGE à condition qu'il soit conforme à la RDDECI.
- Son rapport considère que pour « Les Esserts », « La Renoterie », « La Fèverrie », « La Croix Valognes » et « Le Val » il n'y a pas de DECI.

A noter que le Schéma Communal de la Défense Contre l'Incendie n'est pas obligatoire.

Rappel : à ce jour, 7 poteaux incendie sont installés sur la Commune : route du hameau Corbin, route du hameau Valognes, route de la Renoterie, route de Boutron, route de l'Église, place de la Mairie et route du Mouchel.

Il nous appartient de réfléchir à ce qu'il est possible de faire en complément de l'existant.

Un arrêté sera pris prochainement désignant l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie par l'intermédiaire des Points d'Eau Incendie identifiés à cette fin.

## **8 – Projet convention utilisation du camion entre BRILLEVAST et MAUPERTUS**

Le fait que Cédric BESNARD ait été embauché par la Commune de MAUPERTUS-SUR-MER, en complément des heures qu'il effectue sur notre Commune, a fait naître un besoin que M. le Maire de MAUPERTUS formule ainsi : « Serait-il possible de mettre en commun l'utilisation du camion de BRILLEVAST ? ».

Un exemple de convention est présenté au Conseil Municipal afin qu'il puisse se faire une idée des tenants et aboutissants d'une telle location.

Après avoir échangé et compte tenu notamment de la vétusté de ce matériel, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition.

## 9 – Demandes de subventions

Présentées par : le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) au titre de l'année 2024 mais aussi dans le cadre du séisme au MAROC, l'AFM TÉLÉTHON Délégation de la Manche, l'ONG La Source Jeune séisme Maroc et l'Association Carrefour des Communes.

Par ailleurs, le Conseiller aux Décideurs Locaux Valognes Est Monsieur FAUVIN nous informe que des collectivités locales ont indiqué à leur comptable public leur volonté d'exprimer leur générosité à l'égard des populations du Haut-Karabah (Arménie). M. FAUVIN rappelle que le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne retient pas ces demandes de subvention.

## 10 – Affaires et questions diverses

- Pylône 4G : mécontentement général. Pas d'amélioration voire une dégradation du signal reçu.
- Portail de l'Église et portes latérales : calculer la surface à peindre et acheter la peinture en conséquence (sous-couche et finition).
- Porte entrée Mairie : calculer la surface à peindre et acheter la peinture en conséquence (couleur blanche).
- Association « Vallons Brillevastais » : déclaration publiée au JO du 01/08/2023. Première Assemblée Générale le 29 septembre à 19h00 « Salle Polyvalente » suivie du verre de l'amitié. Projets 2024 : course cycliste en mai, trail à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de Séance

J. PLOTIN